

PORTRAIT COMITE D'ENTRAIDE ET D'ACTION SOCIALE

Nous sommes ravis de vous faire découvrir cette association Bouygues Travaux Publics Régions France à travers ce portrait !

Votre pouvoir à l'Assemblée générale est important pour faire évoluer le CEAS.

Une difficulté personnelle exceptionnelle, le Comité d'Entraide et d'Action Sociale (CEAS) est à votre écoute !

Vous rencontrez un problème financier (Endettement, maladie, décès,...). Vous pouvez bénéficier d'un **prêt** ou d'un **don**. Il se réunit en fonction des demandes reçues. Votre dossier restera confidentiel. Chez Bouygues TP RF, des membres bureaux constituent cette association (**Hélène THOORIS 07.64.40.57.97**, **Angela HENRIQUES 06.69.50.02.92**, **Marie-France FOUCHER 06.58.99.16.86**). Des membres relais sont également présents pour vous aider et vous orienter.

En cas d'aide exceptionnelle du Comité d'Entraide, les versements PEE/PERCOL sont suspendus le temps du remboursement du prêt.

Bénéficiez également des aides sous conditions de ressources :



Dans le QR Code du journal :

- Informations & conditions à imprimer
- liste des membres relais



Bourses d'études

par enfant, et, par année civile

collège, lycée, apprentissage et études supérieures jusqu'à bac + 5

200€



CANTINE

Bourse cantine & transport scolaire

par enfant, et, par année civile et dans la limite des frais engagés

maternelle, primaire, collège, lycée, études supérieures jusqu'à bac + 5

300€



Bourse de conduite

par personne concernée, une seule fois et dans la limite des frais engagés

pour vous-même et vos enfants à charge de - de 26 ans, demandeur d'emploi, étudiant, en formation "conduite accompagnée"



NOMBRE ENFANTS	PLAFOND DE RESSOURCES
1	41 244€
2	50 762€
3	60 280€
4	69 798€
5	79 315€



Colonies, centres aérés & accueil périscolaire

par enfant, et, par année civile, dans la limite des frais engagés

maternelle, primaire, collège et lycée

400€



Classe découverte et séjour linguistique

par enfant dans le cadre scolaire, par année civile et dans la limite des frais engagés

maternelle, primaire, collège, lycée, études supérieures jusqu'à bac + 5

400€



Frais de garde (Indemnités de garde)

par enfant, et, par année civile et dans la limite des frais engagés

assistante maternelle, crèche ou halte garderie

300€

PERMIS B

500€

PERMIS AM (BSR)

150€

Pour rappel, les membres du CSE restent disponibles pour toutes demandes d'informations !